

Compte rendu de séance

Séance du 10 Décembre 2015

L' an 2015 et le 10 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Ludivine, BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARLAND Béatrice à M. RIQUET Dominique

Absent(s) : M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 03/12/2015

Date d'affichage : 03/12/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-prefecture

le : 17/12/2015

et publication ou notification

du : 17/12/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. GROHAR Jean-Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

RECENSEMENT 2015 - CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS - D2015074

SAISON CULTURELLE 2016 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - D2015075

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CLASSE DE NEIGE - D2015076

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CLASSE DE NEIGE D'UN ENFANT DOMICILE A FONTENAY - D2015077

FUSION DES SYNDICATS DE TRANSPORT SCOLAIRE - D2015078

AFFAIRE DIVERSE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - D2015079

RECENSEMENT 2015 - CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS réf : D2015074

Entendu l'exposé de Madame Nadia MARTIN, qui indique que :

« Selon l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, « les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, agents de la commune ou de

l'établissement public de coopération intercommunale affectés à cette tâche et recrutés par eux à cette fin ».

Considérant que le recensement aura lieu à Fontenay-sur-Loing du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, Madame Nadia MARTIN rappelle à l'assemblée la nécessité de créer quatre emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires,,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- décide la création de quatre emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.
- décide d'attribuer une somme forfaitaire brute de 875,00 € à chaque agent recenseur
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

SAISON CULTURELLE 2016 - DEMANDE DE SUBVENTIONS réf : D2015075

Dans le cadre de la programmation culturelle 2016, la commune de Fontenay-sur-Loing propose un concert du Quatuor ANCHES HANTEES pour une représentation le dimanche 3 avril 2016 à l'Eglise de Fontenay. Cette prestation s'élève à :

- Spectacle	3 500.00 €
- Défraiement du transport des artistes	124.95 €
- Hébergement	483.20 €

Cette représentation fait l'objet d'un contrat de cession avec l'association "Quatuor ANCHES HANTEES - 250, Chemin de Bouquiès - Decazeville (12)". La commune envisage d'établir une demande de subvention auprès de la Région Centre et du Conseil Départemental.

Monsieur Eric LEBERT propose la programmation d'une pièce de théâtre du groupe "Passion Vallée du Betz" le dimanche 13 mars 2016 ainsi qu'un concert avec le groupe "Ziako" le samedi 18 juin 2016.

La commune a proposé l'inscription de ces manifestations dans la saison culturelle de la CC4V et, à ce titre, envisage d'établir une demande de subvention au titre du P.A.C.T entre la CC4V et la Région Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la culture à signer le contrat avec l'association, "Quatuor ANCHES HANTEES" pour le 3 avril 2016, à solliciter les subventions auprès de la Région Centre et du Conseil Départemental.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la culture à solliciter auprès de la région Centre via la CC4V, une subvention au titre du Projet Artistique et Culturel du Territoire au taux et montant maximal,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la culture à signer toutes pièces relatives à ces dossiers de subvention,
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités relatives à ces contrats de cession

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CLASSE DE NEIGE réf : D2015076

La Directrice de l'école primaire Victor Hugo de Dordives nous a informé du départ en classe de neige d'une élève qui est domiciliée à Fontenay sur Loing.

La directrice nous a fait part du coût total du séjour 865.00 €, le Conseil Départemental participe à hauteur de 175.00 €, la part de la famille et la part communale de Dordives est de 690.00 €.

Nous sommes sollicités par la famille de cette enfant pour la participation communale, actuellement notre participation pour les élèves du SIIS est de 300 € par élève, nous souhaitons opter pour le même montant, la différence restera à la charge de la famille, soit 390.00 €, cette participation communale sera versée à l'Oeuvre Universitaire du Loiret. Selon l'accord de cette délibération, l'école, l'Oeuvre Universitaire et la famille seront informées par courrier.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer la somme de 300.00 € (trois cents euros) pour aider au financement du séjour en classe de neige de l'enfant scolarisé à l'école primaire de Dordives.
- dit que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2016 au compte 62878,
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CLASSE DE NEIGE D'UN ENFANT DOMICILE A FONTENAY réf : D2015077

Un parent d'un enfant en garde alternée (Ferrières et Fontenay) dont l'enfant est scolarisé à l'école primaire de "La Cléry" à Ferrières, a sollicité la commune pour qu'elle participe aux frais de classe de neige en prenant en charge la part communale des frais de séjour.

La part communale sera à partager entre les deux communes, de ce fait la somme de 130.00 € sera versée à l'Oeuvre Universitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer la somme de 130.00 € (cent trente euros) pour aider au financement d'un séjour en classe de neige d'un élève scolarisé à l'école élémentaire de la Cléry.
- dit que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2016 au compte 62878,
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

FUSION DES SYNDICATS DE TRANSPORT SCOLAIRE réf : D2015078

Considérant la loi NOTRE, promulguée le 8 août 2015, qui prévoit une révision du schéma départemental de coopération intercommunale,

Considérant la procédure d'adoption du SDCI qui doit respecter certaines étapes de consultation des élus concernés sur les modifications proposées par le Schéma et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Considérant que le schéma a été présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 13 octobre dernier,

Vu qu'il a d'ores et déjà été adressé aux maires, aux présidents d'EPCI et présidents de syndicats mixtes concernés pour avis. Ces avis doivent être rendus dans les deux mois à compter du 13/10/2015 et seront adressés à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposera alors de trois

mois pour les examiner et modifier, le cas échéant, le projet de schéma.

Considérant la proposition de fusion du syndicat intercommunal des transports scolaires de la région de Montargis avec le SIVU de Transports Scolaires de Ferrières dans le projet du SDCI.

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de se positionner sur cette fusion - avis à donner - dans le cadre du nouveau découpage des intercommunalités et de la rationalisation des syndicats dans le Loiret, tel que présenté par la Préfecture du Loiret; ceci afin de rendre un avis, dans les deux mois, sur le projet du SDCI, avant une adoption définitive par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale au 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- émet un avis favorable sur la proposition de fusion du SIVU de Transports Scolaires de Ferrières avec le syndicat intercommunal des transports scolaires de la région de Montargis, tel que présenté dans le projet du SDCI de la Préfecture du Loiret.
- précise que l'avis sera notifié aux autorités préfectorales, au SIVU TS de Ferrières et au syndicat de transports scolaires de la région de Montargis.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRE DIVERSE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) réf : D2015079

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 novembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu la délibération n° 2015 054 du 15 septembre 2015, formalisant l'agenda d'accessibilité programmée Monsieur Didier DEVIN expose que le projet de travaux concernant la mise aux normes d'accessibilité des locaux existants (mairie, église, salle des fêtes) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- Mairie	16 295.00 € HT
- Eglise	5 665.00 € HT
- Salle des fêtes	11 310.00 € HT

Soit un coût total de 33 270.00 € HT soit 39 924.00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Etat (DETR)	16 635.00 €	(50 %)
- Autofinancement communal	16 635.00 €	(50 %)

Total HT	33 270.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- adopte le projet de mise aux normes d'accessibilité de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes pour un montant prévisionnel HT de 33 270,00€.
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus.
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- Un administré offre son colis de Noël à une famille qui est dans le besoin.
- Le rapport de l'étude préliminaire de sécurisation du PN 24 est à la disposition des élus.
- Présentation du compte rendu du conseil d'administration d'Ingenov 45
- Lecture d'un courrier de parents d'élèves concernant le mauvais état de l'abri-bus à Puy la Laude, le conseil municipal en a prévu sa remise en état.
- Le S.I.V.L.O informe que les aides de la Région sont minorées
- Présentation du tableau de bord des infractions constatées par les radars.
- La société de chasse remercie la commune de Fontenay pour la subvention attribuée en 2015
- Compte rendu du S.I.V.U des transports scolaires de Ferrières en Gâtinais
- Suite aux attentats de Paris, lecture d'une note de l'académie d'Orléans-Tours concernant le plan vigipirate
- Expertise de l'étang, un report de délai est accordé à l'expert au 9 mars 2016.
- Lecture d'un courrier de Monsieur Jau, Prefet de la Region Centre Val de Loire concernant la suppression de trois trains.
- Lecture d'une motion de soutien pour la défense de la gare de Ferrières-Fontenay
- Remerciements de la famille de Monsieur Jean-Pierre BALOUZAT pour les marques de sympathie apportées dans ce moment douloureux.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présent de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le mardi 12 janvier 2016, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

En mairie, le 16/12/2015

Le Maire
Didier DEVIN

